



FÉVRIER 2021

Aux parents des élèves du préscolaire (5 ans) en 2020-2021

OBJET : Transport scolaire des élèves de première année en 2021-2022

Madame, Monsieur,

Nous aimerions par la présente vous informer des règles d'organisation du transport scolaire pour la prochaine rentrée scolaire. Le droit au transport pour les élèves s'applique à partir de l'adresse de résidence en fonction des critères prévus à la politique du transport dont voici un bref résumé.

- ❖ Les élèves de niveau primaire dont le lieu de résidence se situe au-delà de la distance de 1,6 km de marche de leur école de quartier, sont éligibles au transport scolaire.
- ❖ La distance se mesure par le tracé le plus court, par voies publiques (chemins, trottoirs, allées ou passerelles piétonnières), depuis la résidence de l'élève jusqu'à l'entrée la plus près du terrain de l'école.
- ❖ Les élèves ayant droit au transport scolaire doivent prendre l'autobus à un point d'embarquement situé à moins de 450 mètres de leur domicile.

Sauf exception, les élèves ayant droit au transport ne sont pas pris en charge en face de leur domicile mais à un point de regroupement. Ce dernier est généralement situé à un coin de rue.

Nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité des parents d'assurer la sécurité de leur enfant jusqu'au moment où il monte à bord de l'autobus. Le chauffeur assume cette responsabilité à l'intérieur du véhicule tandis que le Centre de services scolaire des Découvreurs engage sa responsabilité lorsque les élèves se trouvent sur le terrain de l'école. Il est important, pour son bien-être, que votre enfant comprenne et applique les règles élémentaires de sécurité et de bon comportement. Nous vous saurions gré d'en discuter avec lui.

Aucun avis de transport n'est expédié par la poste. Les informations et coordonnées de transport seront disponibles, dans la semaine du 16 août, sur le site Web du Centre de services scolaire sous l'onglet « Trouver mon autobus ».

Nous vous souhaitons d'ici là, une très belle fin d'année scolaire et vous invitons à communiquer avec nous pour toute information complémentaire.

Patrick Aubé, régisseur
Service du transport scolaire

c.c. Directions d'écoles du primaire